

**Bulletin d'information n° 27 – 2018-2019**

**CONVOCAATION A L'ASSEMBLEE GENERALE ANNUELLE DE LA CONFERENCE DU JEUNE  
BARREAU DE LUXEMBOURG DU JEUDI 11 JUILLET 2019**

Luxembourg, le 7 Juin 2019

Chères consœurs, Chers confrères,

Les membres de la Conférence du Jeune Barreau, à savoir :

1. tous les anciens présidents de la Conférence du Jeune Barreau de Luxembourg ;
2. tous les avocats à la Cour et avocats inscrits à la liste IV, assermentés postérieurement au 15 septembre 2008 ;
3. tous les avocats quelle que soit la date de leur assermentation ;

sont cordialement invités à assister à l'assemblée générale qui se tiendra le

**jeudi 11 juillet 2019 à 17.00 heures  
à la Cour Supérieure de Justice Cité Judiciaire Salle CR.0.19**

pour discuter et voter sur les points suivants de l'Ordre du Jour :

1. Désignation du président de séance, du secrétaire et des scrutateurs ;
2. Allocution du président ;
3. Rapport du secrétaire ;
4. Rapport du trésorier ;
5. Rapport des réviseurs de caisse ;
6. Approbation des comptes de l'exercice 2018-2019 se terminant le 30 juin 2019 ;
7. Décharge aux réviseurs de caisse ;
8. Décharge aux membres du comité sortant ;
9. Prix de la Conférence du Jeune Barreau ;
10. Elections statutaires :
  - a) Election du vice-président ;
  - b) Election des membres du comité, à savoir :
    - i) 2 avocats à la Cour pour un mandat d'une durée de deux (2) années ;
    - ii) 3 avocats inscrits sur la liste II ou IV pour un mandat d'une durée de deux (2) années ; et
    - iii) Désignation de l'avocat représentant du Barreau de Diekirch.
11. Election des réviseurs de caisse pour l'année 2019-2020 ;

12. Vote sur la participation financière annuelle du Président ;
13. Divers ;
14. Allocution du nouveau Président.

Les actes de candidature pour les postes de vice-président et de membre du comité sont à faire à partir du 17 juin 2018 jusqu'au 5 juillet 2018 à 12.00 heures par voie d'inscription avec signature sur la liste prévue à cet effet, qui sera déposée à partir du 17 juin 2018 au secrétariat du Barreau, à la Maison de l'Avocat, 2a, Boulevard Joseph II, L-1840 Luxembourg. Elle pourra être consultée et signée pendant les heures d'ouverture du secrétariat, soit de 9h00 à 12h00 et de 14h00 à 17h00.

Les noms des candidats seront portés sur les bulletins de vote qui seront distribués le jour de l'assemblée générale.

Les suffrages pourront cependant être exprimés en faveur de toute consœur et de tout confrère éligible, même si leur nom ne figure pas sur les bulletins de vote.

Une liste de présence sera tenue le jour de l'assemblée générale dès 16.00 heures. Les consœurs et confrères sont invités à signer cette liste dès leur arrivée et à se faire délivrer à la même occasion leur bulletin de vote pour les élections statutaires.

Les votes par procuration en bonne et due forme seront possibles cette année. Seule une procuration par personne sera acceptée.

Afin de faciliter l'organisation de la soirée du nouveau Président, les personnes voudront y prendre part, sont priées de compléter le formulaire d'inscription au lien suivant :

<http://www.cjbl.lu/fr/programme/evenements-a-venir/assemblee-generale-et-soiree-du-president>

L'inscription au dîner est obligatoire et le paiement de la participation financière vaudra inscription.

J'espère vous voir nombreux à l'assemblée générale du 11 juillet prochain !

Bien confraternellement à vous,

Pour le comité de la Conférence du Jeune Barreau

**Thierry Kaufmann**  
**Président**

### Soirée du Président

Chères consoeurs, Chers confrères,

Comme le veut la tradition, le nouveau Président de la Conférence du Jeune Barreau a le privilège d'organiser une soirée festive le jour de l'assemblée générale qui se tient le 11 juillet prochain, clôturant ainsi l'année en cours.

Le lieu de cette soirée sera dévoilé lors de l'assemblée générale vers 19.00 heures ainsi que via notre page Facebook.

Nous vous promettons une agréable soirée dans un lieu qui vous laissera rêveur et où nous pourrons fêter ensemble jusqu'à tard dans la nuit.

Le nombre des avocats inscrits et donc des participants augmente chaque année et il est donc important de connaître à l'avance le nombre de personnes souhaitant participer à cette immanquable soirée.

La participation aux frais est fixée à EUR 35.- par personne pour les avocats et à EUR 45.- par personne pour les avocats à la Cour, avocats liste IV et accompagnants avec prière de virer le montant au crédit du compte CCPL de la Conférence du Jeune Barreau n° IBAN LU97 1111 0820 9937 0000, mention « Soirée du Président 2019 ». Merci par avance de votre diligence à cet égard.

Je vous prie dès lors de bien vouloir remplir le formulaire en ligne sous l'onglet <http://www.cjbl.lu/fr/programme/evenements-a-venir/assemblee-generale-et-soiree-du-president> pour au plus tard le 5 juillet 2019 à midi.

Vos dévoués,

**Thierry KAUFMANN**  
Président

**Andreas Hommel**  
Vice-Président